



Rentrer de mon actuel conjoint dans un partage

Par richmond, le 02/06/2008 à 23:48

Bonjour

je souhaite connaître les solutions qui s'offrent à moi pour faire rentrer "à moindre coût" mon actuel conjoint dans cette transaction :

- Mon ex partenaire et moi avons acquis un bien en indivision à hauteur de 50% chacun moitié indivis. Nous nous séparons et optons pour une licitation. 2 lots de 2 valeurs différents avec une soulte pour l'un d'entre nous.

Question : je vais refaire un emprunt du montant de mon lot 86000€ qui va être financé par mon actuel conjoint et moi-même sur un compte bancaire aux 2 noms. De plus, nous nous passons avec une convention de régime d'indivision pour moitié pour chacun avec un testament rédigé pour la succession. Quel est le moyen de faire rentrer mon conjoint dans ce partage sans avoir à régler à nouveau ces 8% de frais de notaire que j'ai déjà réglés une première fois. Comment faire pour que celui-ci soit reconnu puisqu'il participe à cet achat et donc je veux qu'il apparaisse en indivision à 50% à mes côtés .

Autre question : à la suite de ce partage en 2 lots est-il vrai qu'une action en rescision peut être engagée en résumé que si la vente a lieu avant 5 ans, l'un d'entre nous peut exiger la moitié de sa plus-value en plus de payer ces frais de 27% ? merci

Merci pour votre précieuse aide. Sincères salutations. C.RICHMOND